

Bulletin de soutien

Ce bulletin est à signer et à renvoyer, accompagné de votre chèque ou ordre de virement, à :
Hôpital Necker-Enfants malades – Direction du mécénat – 149 rue de Sèvres – 75015 Paris

Particulier Entreprise Association Fondation

Raison sociale : _____

M. Mme. NOM* : _____ Prénom* : _____

Fonction : _____

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

Pays* : _____ Téléphone : _____

Email : _____

*Champs obligatoires

Je fais un don d'un montant de : _____ €

30€ 75€ 150€ 500€ 1 000€

Je souhaite soutenir : la recherche sur le coronavirus COVID-19 (R/M227)

J'effectue mon don :

- Par chèque, libellé à l'ordre de « Hôpital Necker-Enfants malades ».
- Par carte bancaire sur notre formulaire sécurisé : <https://hopital-necker.iraiser.eu/coronavirus/>
- Par virement bancaire, en indiquant en objet de virement « Don Hôpital Necker » et en précisant le nom de mon entreprise/association/fondation ou mes nom et prénom.

Virement de France et de l'étranger

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé R.I.B	Titulaire du compte
10071	75300	30002004219	55	Régie Hôpital Necker
IBAN			BIC	
FR76 1007 1753 0030 0020 0421 955			TRPUFRP1	

Date : __ / __ / ____

Signature :

En tant qu'établissement public de santé, l'hôpital Necker-Enfants malades est habilité à recevoir des dons et des legs (art. L.6141-2-1 du Code de la santé publique).
Votre don est déductible de vos impôts :

- Pour les entreprises assujetties à l'Impôt sur les sociétés, la déductibilité du don est de 60% du montant du versement.
- Pour les particuliers assujettis à l'Impôt sur le revenu, la déductibilité du don est de 66% du montant du versement.
- Pour les particuliers assujettis à l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI), la déductibilité du don est de 75% du montant du versement.

